

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 5 mars 2014

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

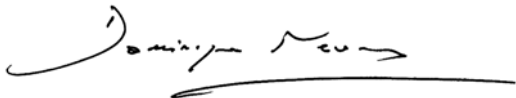
Re: Dossier RDÉ R-3864-2013 - Plan d'approvisionnement 2014-2023 d'Hydro-Québec Distribution.

Demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec Distribution de Stratégies Énergétiques (S.É.) et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec Distribution de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-3864-2013**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1
À HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**

**PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)**

A. LE RÉSEAU INTÉGRÉ

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-1

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0005, HQD-1, Document 1, page 11, lignes 17 et 18 :

Quant aux alumineries, le Distributeur ne prévoit aucune croissance significative des ventes à l'horizon de 2023.

Préambule : Malgré la récente entente survenue en février 2014 entre le gouvernement du Québec et l'aluminerie Alcoa quant au maintien après 2015 d'un tarif spécial pour les alumineries de cette entreprise, dont l'écart par rapport au tarif L serait subventionné par le gouvernement, il demeure que le maintien du secteur de l'aluminerie au Québec reste risqué sur la période du Plan 2014-2023, qu'il s'agisse d'Alcoa ou d'autres entreprises. De plus, l'on ignore si le tarif spécial offert par le gouvernement à Alcoa sur cette période sera également offert à d'autres alumineries sur cet horizon.

Demande(s) :

- a)** Veuillez indiquer votre appréciation qualitative du risque d'une baisse importante de la demande du secteur des alumineries à l'horizon 2014-2023.
- b)** Veuillez traduire quantitativement ce risque et sa probabilité pour les fins de la prévision de la demande 2014-2023 et ses scénarios d'encadrement.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-2

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0005, HQD-1, Document 1, page 11, lignes 19 à 23 :

Autres (3 % des ventes au Québec en 2013) regroupent les réseaux de distribution municipaux, l'éclairage des voies publiques et le transport public. Les réseaux municipaux comptent pour 4,5 TWh ou 80 % du secteur Autres en 2013. La croissance prévue des ventes du secteur s'élève à 0,4 TWh entre 2013 et 2023 ou 0,7 % par an en moyenne.

Demande(s) :

- a)** Veuillez fournir la prévision annuelle 2014-2023, en énergie ainsi qu'en puissance, relative au transport public électrique.
- b)** Veuillez concilier votre réponse avec les récentes annonces et politiques gouvernementales, références à l'appui. Veuillez préciser de quelle manière votre réponse à la sous-question précédente est modifiée par ces récentes annonces et politiques gouvernementales. Au besoin, veuillez déposer une version rectifiée des tableaux se rapportant à cet aspect dans votre preuve.
- c)** Même question que (a) quant au transport privé électrique (véhicules routiers électriques).
- d)** Même question que (b) quant au transport privé électrique (véhicules routiers électriques).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-3

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0005, HQD-1, Document 1, électricité produite par biométhanisation.

Demande(s) :

- a)** Veuillez préciser le statut exact du producteur d'électricité montréalais par biométhanisation Gazmont (site d'enfouissement de la Ville de Montréal dans le quartier Saint-Michel). Veuillez notamment confirmer que celui-ci est un fournisseur d'électricité auprès de HQP et non de HQD (ou sinon expliquer). Veuillez spécifier la puissance et la production annuelle que ce producteur fournit.
- b)** Veuillez énumérer les autres producteurs d'électricité par biométhanisation au Québec (agricole, issue de matières résiduelles urbaines, etc.) en spécifiant dans chaque cas leur puissance et production annuelle et leur statut éventuel de fournisseur de HQD ou de HQP.

c) Dans l'éventualité où un ou plusieurs des producteurs énumérés en (a) et (b) sont des fournisseurs de HQP et non de HQD, veuillez élaborer sur les avantages et inconvénients et la faisabilité qu'il y aurait à les « rapatrier » comme fournisseurs de HQD.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-4

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0005, HQD-1, Document 1, page 28, Tableau 4.3, Bilan en puissance.

Demande(s) :

a) Veuillez confirmer pour les fins du dossier que le tableau 4.3 correspond à la demande et aux ressources en puissance de l'heure de pointe coïncidente (1CP) de chacune des années indiquées. Sinon, veuillez expliquer et déposer un tableau représentant la demande et aux ressources en puissance de l'heure de pointe coïncidente (1CP) de chacune des années indiquées.

b) Chaque année, les Tarifs et conditions de transport exigent que HQD dépose auprès de HQT sa prévision pour 10 ans de la demande et aux ressources en puissance de l'heure de pointe coïncidente (1CP). Le tableau 4.3 est-il cette information ainsi déposée? Sinon, veuillez fournir l'information qui est ainsi déposée par HQD à HQT.

c) Veuillez confirmer que la réserve pour respecter le critère de fiabilité inscrite à ce tableau 4.3 vise à compenser le risque de non-respect du critère de fiabilité de tous les approvisionnements indiqués dans ce tableau (sauf l'approvisionnement éolien, dont la puissance inscrite au tableau est déjà diminuée au niveau qui respecte le critère de fiabilité, sans qu'il n'ait de réserve incluse au tableau pour compenser le risque de non-respect du critère de fiabilité de la puissance ainsi indiquée).

d) A l'heure de pointe coïncidente 1CP, si toutes les unités de production indiquées au tableau fonctionnent à pleine capacité (et notamment que toutes les éoliennes fonctionnent à la totalité de leur puissance installée « *nameplate* »), veuillez confirmer que HQD a besoin que le réseau de HQT soit apte à transporter non seulement la puissance indiquée la ligne **Éolien : 4000 MW** (qui correspond à 35% de la puissance installée des éoliennes) mais au contraire 100% de cette puissance installée (qui est de 4000 MW à terme). Sinon, veuillez expliquer.

e) Pour chacune des années indiquées, veuillez ventiler la réserve pour respecter le critère de fiabilité afin d'indiquer la part de cette réserve qui vise à compenser le risque de non-respect du critère de fiabilité de chacune des sources d'approvisionnement indiquées au tableau.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-5

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0005, HQD-1, Document 1, page 30, lignes 10 à 13 :

Ainsi, à l'exception du scénario accéléré, le Distributeur disposerait de suffisamment de surplus énergétiques afin de répondre aux nouveaux besoins sur l'horizon du Plan. En fonction de l'atteinte des objectifs de la Politique économique, le Distributeur intégrera progressivement à sa planification les projets qui auront reçus les approbations requises.

Demande(s) :

a) Devons-nous comprendre de la citation que la prévision de la demande présentée n'incorpore aucun changement de scénario issu de la Politique économique ? Veuillez élaborer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-6

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0005, HQD-1, Document 1, page 39, lignes 20 à 24 :

Le Distributeur entreprendra des démarches afin de participer aux marchés volontaires, notamment en visant la certification de ses parcs éoliens par le programme Écologo. Les marchés volontaires au Québec, accessibles au Distributeur, pourraient permettre de valoriser les attributs environnementaux des parcs éoliens, sans toutefois impliquer de nouvelles transactions sur les marchés.

Et selon EcoLogo (<http://www.ecologo.org/common/assets/pressreleases/newsrelease-ecologorenewableelectricitystandard-nov1710-fr.pdf> , Consulté le 1^{er} mars 2014) :

L'électricité renouvelable groupée à faible impact et les CÉRs reconnus par cette norme peuvent provenir des technologies de production suivantes : l'électricité de biogaz, de biomasse, solaire et éolienne ainsi que l'hydroélectricité. Les nouvelles technologies ajoutées à la norme révisée Produits de l'électricité renouvelable à faible impact sont l'électricité géothermale, l'électricité marémotrice et des vagues.

Demande(s) :

- a)** Selon la citation tirée d'EcoLogo, n'est-ce pas presque toute l'électricité produite au Québec qui est déjà susceptible de satisfaire aux normes de certification d'EcoLogo ?
- b)** Veuillez élaborer sur votre choix de vous abstenir de rechercher la certification EcoLogo quant à la quasi-totalité de vos approvisionnements qui seraient admissibles à cette certification, pour ne la limiter qu'à une petite portion.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-7

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3864-2013, B-0007, HQD-1, Document 2.2, Annexe 2A.

Demande(s) :

- a)** Veuillez fournir les prévisions à long terme des prix du gaz naturel et du pétrole compatibles avec votre prévision de la demande d'électricité. Veuillez spécifier vos sources.
- b)** Veuillez fournir une prévision de population totale compatible avec votre prévision de la demande d'électricité. Veuillez spécifier vos sources.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-8

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0007, HQD-1, Document 2.2, Annexe 2A, page 21, Tableau 2A-7 :

ÉLASTICITÉS ET SENSIBILITÉS PAR SECTEURS DE CONSOMMATION			
		Court terme	Long terme
Élasticité prix de la demande			
Résidentiel et agricole	R	-0,05	s.o.
Commercial et institutionnel	ÉL	-0,14	-0,29
Industriel PME	R	-0,02	-0,05
Industriel grandes entreprises		s.o.	s.o.
Élasticité revenu de la demande			
Résidentiel et agricole		0,2	s.o.
Commercial et institutionnel		0,25	0,52
Industriel PME		0,57	1,56
Industriel grandes entreprises		0,42	0,77

Légende relativement aux étalons prix: ÉL : variable prix de l'électricité; R : variable de prix relatifs.

Demande(s) :

a) Veuillez compléter le tableau avec les données de l'élasticité prix croisés avec les prix des combustibles.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-9

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3864-2013, B-0007, HQD-1, Document 2.2, Annexe 2C, Tableau 2C-2, page 41 et Annexe 2D, Tableaux 2D-5 et 2D-6, page 55 :

Note : Pour les années historiques, le taux normalisé de pertes de transport et, séparément, celui de distribution ne sont pas disponibles.

Demande(s) :

- a) Quelles informations ou simulations vous permettraient-elles d'évaluer les pertes de transport et de distribution normalisées pour les conditions climatiques ?
- b) Veuillez simuler, pour les années historiques, le taux normalisé de pertes de transport et, séparément, celui de distribution, en spécifiant vos hypothèses.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-10

Références :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0007, HQD-1, Document 2.2, Annexe 2D, Tableau 2D-10, page 57 : HISTORIQUE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE RÉALISÉES (EN TWH)
- ii) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3748-2010, Pièce B-0005, HQD-1, Document 2, Annexe 2D, Tableau 2D-11, page 128 : HISTORIQUE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE RÉALISÉES (EN TWH)

Demande(s) :

- a) Pour quelles raisons le Distributeur ne montre-t-il pas les économies tendanciennes ainsi que celles déjà mis en œuvre dans le présent Plan (référence i) alors que ces informations étaient disponibles dans le Plan précédent (référence ii) et les plans antérieurs.
- b) Veuillez fournir les économies tendanciennes ainsi que celles déjà mis en œuvre, selon le modèle et le niveau de détail et ventilation tel que lors des plans antérieurs.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-11

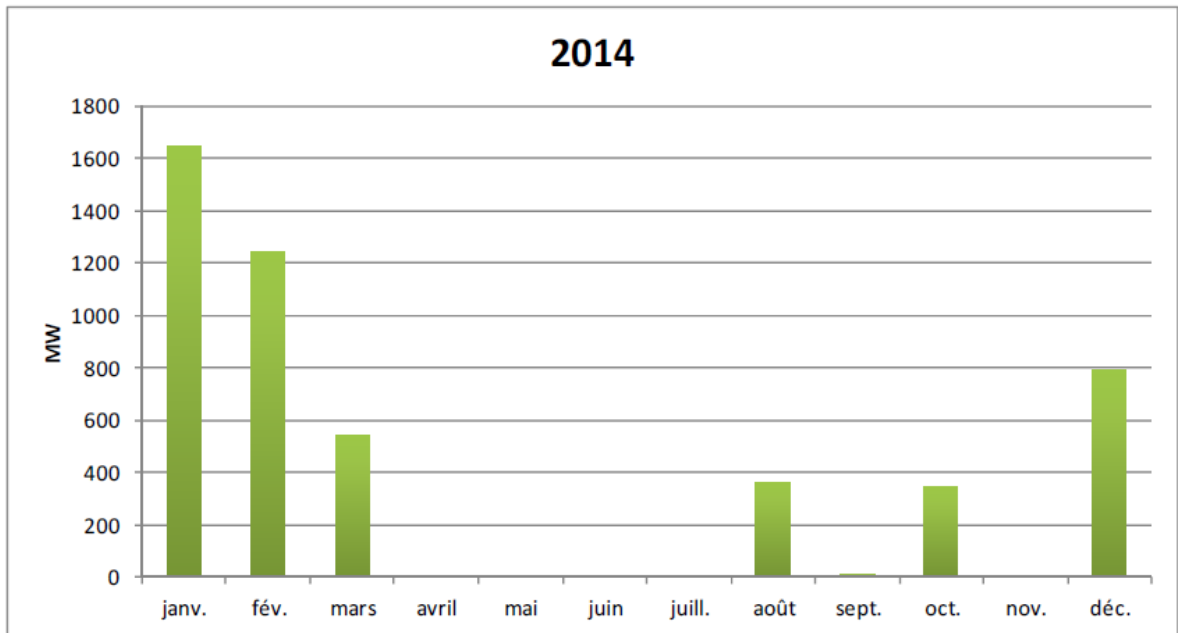
Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0007, HQD-1, Document 2.2, Annexe 2E, page 61, Méthodologie de la prévision.

Demande(s) :

- a)** Le Distributeur tient-il compte de l'impact du vieillissement de la population sur la demande de chauffage ? Veuillez élaborer qualitativement et fournir un tableau indiquant cet impact quantitativement sur une base annuelle de 2014 à 2023.
- b)** Si votre réponse à (a) est affirmative, comment cet impact se compare-t-il à l'impact du réchauffement de la normale climatique ?
- c)** Si votre réponse à (a) est négative, le Distributeur ne considère-t-il pas qu'il sous-estime la charge de chauffage et son impact sur la demande de pointe ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-12

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0008, HQD-1, Document 2.3, Annexe 4A, page 32, Graphique 4A-6 :



Demande(s) :

a) Quelles sont les conditions qui amènent la Distributeur à acheter de la puissance et/ou de l'énergie en août et en octobre ? Veuillez élaborer qualitativement (en spécifiant l'origine de ce besoin) et quantitativement (en énergie, puissance et coût).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-13

Références : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0008, HQD-1, Document 2.3, Annexe 4B, page 37, Tableau 4B-1, ligne Prix moyen des achats de court terme.

Demande(s) :

a) À quels niveaux le Distributeur évalue-t-il le coût de l'empreinte de carbone dans ses achats de court terme ?

b) Veuillez déposer un tableau quantifiant cette empreinte, annuellement.

Le 5 mars 2014

N° de dossier : R-3864-2013

Demande de renseignements n° 1 de SÉ-AQLPA à Hydro-Québec Distribution

Page 10

B. LES RÉSEAUX AUTONOMES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-14

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0009, HQD-2, Document 1, page 23, lignes 5 à 9 :

Centrales du Nunavik :

Contrat d'approvisionnement comportant des clauses de renouvellement annuel assurant des approvisionnements jusqu'au 31 août 2017 avec La Fédération des Coopératives du Nouveau-Québec (FCNQ), pour onze des quatorze centrales du Nunavik et avec Nunavik Pétro (filiale de la FCNQ), pour les trois autres centrales (Kangiqsualujjuaq, Kuujjuaq et Quaqtak.

Demande(s) :

Ces contrats étant pour une durée de 5 ans avec une option de renouvellement. Veuillez fournir les réponses suivantes, distinctement pour chaque réseau autonome du Nunavik (sauf si vous spécifiez c'est la même réponse pour l'ensemble de ces réseaux) :

- a) Sont-ils à prix fixe ?
- b) Y a-t'il une clause d'indexation ?
- c) Si oui quel est le taux d'indexation ?
- d) Quel est le combustible visé ? Veuillez confirmer que dans tous les cas au Nunavik, il s'agit de mazout no. 2. Sinon veuillez élaborer.
- e) Quelles sont les taxes incluses dans le prix payé par HQD pour le combustible dans les différents villages ?
- f) Quel est le coût moyen en \$(2014)/litre pour la totalité de la période 2014-2023 ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-15

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0009, HQD-2, Document 1, page 23, lignes 10 à 12.

Centrale à Opitciwan

Contrat d'approvisionnement avec Esso (Pétrolière Impériale Ltée) prenant fin le 31 décembre 2013. Le Distributeur dispose encore de deux options de prolongation d'une année chacune.

Demande(s) :

- a)** Ce contrat est-il indexé?
- b)** Quel est la cible prévue par le Distributeur comme prix de renouvellement?
- c)** Comment ce prix se compare t-il avec le prix affiché sur le site de la Régie (tableau 4 des prix du relevé hebdomadaire des produits pétroliers)?
- d)** Quels sont les taxes incluses dans le prix affiché sur le site de la Régie?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-16

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier 3914-2012, Pièce B-0093, HQD-13, Document 12, Réponse 1.21 à la demande de renseignement no. 1 de SE-AQLPA no 1.21

Préambule :

Dans la référence, SE-AQLPA avaient demandé pour les réseaux autonomes :

Veillez fournir pour chacun de ces réseaux le prix du carburant qui a servi à établir le coût évité en énergie.

La réponse du Distributeur avait alors été :

Le Distributeur ne peut fournir le prix du carburant de chacun des réseaux puisqu'il s'agit d'une information confidentielle.

Demande(s) :

- a) Pour quelles raisons ces données sont-elles confidentielles?
- b) Ces prix sont-ils différents des pris affichés sur le site de la Régie de l'énergie?
- c) S'ils sont différents veuillez expliquer ces différences.
- d) Au Nunavik est ce que les prix sont identiques pour tous les villages
- e) S'ils sont différents veuillez fournir un ordre de grandeur des écarts entre les villages.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-17

Références :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3648-2007, Pièce B 0019, HQD 3, document 6 page 38, Réponse 16.7 à la demande de renseignement no 1 du GRAME, re Compensation pour le chauffage au mazout :

Question : Pour fins de compréhension, pourriez-vous nous fournir la méthode de calcul utilisée pour appliquer cette compensation et démontrer son application selon chacun des réseaux autonomes en fonction du tarif en vigueur ?

Réponse de HQD :

Tableau R-16.7

Illustration de la méthode de calcul du prix plafond payé par les clients résidentiels pour l'hiver 2007-2008

Ae (%)	T (¢/kWh)	(1-Ae) x T (¢/kWh)	VCm (kilojoules)	VCe (kilojoules)	Em (%)	F = $\frac{VCm \times Em}{VCe}$	Prix plafond = $\frac{(1-Ae) \times T}{x F}$ (\$/litre éq.)
30	7,03	4,921	38 632	3 600	70	7,5118	36,97

où :

Ae : avantage économique accordé du chauffage au mazout par rapport au chauffage à l'électricité (en %)

T : tarif d'électricité en vigueur (en ¢/kWh)

VCm : valeur calorifique d'un litre de mazout no 2 (en kilojoules) VCe : valeur calorifique d'un kilowattheure (en kilojoules)

Em : efficacité annuelle moyenne des systèmes de chauffage au mazout (en %)

F : facteur de conversion (VCm x Em / VCe)

ii) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0010, HQD-2, Doc. 2, p. 86. Tableau 5.2, PROGRAMMES D'UTILISATION EFFICACE DE L'ÉNERGIE EN VIGUEUR AU 1^{ER} AVRIL 2013

Demande(s) :

- a) Est que cette méthode de calcul est toujours en vigueur?
- b) Avec les tarifs 2013 est ce que le résultat de ce calcul est celui qui apparaît à la colonne Compensation mazout de la référence II?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-18

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R 3550-2004, HQD-5 Document 5 page 3 de 9, Réponse 1.1 à la demande de renseignement no 1 du GRAME

Question 1.1

Veillez fournir une description détaillée des coûts moyens par ménage ainsi que les coûts totaux attribuables à la compensation de mazout à 30 % pour les marchés résidentiel et commercial dans chacune des 5 régions énumérées au tableau de la page 14.

Réponse de HQD :

Litres moyens de mazout compensés en réseaux autonomes

au 31 décembre 2003

Région	Catégorie	
	Résidentiel	Affaires
Basse Côte-Nord	2 100	sans objet
Anticosti	2 200	9 850
Haute-Mauricie	1 800	11 400
Iles de la Madeleine	3 300	sans objet
Nunavik	2 000	9 400

Demande(s) :

- a) Est-ce que les données de ce tableau de décembre 2003 sont encore valides?
- b) Le Distributeur peut-il fournir une mise à jour de ce tableau ?
- c) Est-ce que ce tableau a été constitué à partir des données réelles des compensations versées? Le cas échéant, veuillez fournir le tableau du préambule et celui en (b) selon les données réelles.
- d) Au Nunavik il y a 14 villages, combien de litres de mazout pour le chauffage sont subventionnés dans chaque village pour l'année la plus récente disponible?
- e) Quel est le coût de cette subvention pour chaque village pour l'année la plus récente disponible ?
- f) Quel est la proportion des clients domestiques qui adhèrent au programme de compensation mazout pour chaque village pour l'année la plus récente disponible ?
- g) Quel est la proportion des clients autres qui adhèrent au programme de compensation mazout pour chaque village pour l'année la plus récente disponible ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-19

Référence : R-3648-2007 Pièce B 0019, HQD 3, document 6 page 38-39, Réponse 16.6 aux DDR du GRAME concernant le coût du programme de subvention au mazout :

Question 16.6

Pouvez-vous nous fournir le coût de ce programme et les montants réels versés pour les années 2000 à 2007 et les présenter séparément pour chacun

des réseaux autonomes, de même que ceux prévus pour la durée du présent plan d'approvisionnement pour chacun des réseaux autonomes sous la forme d'un tableau ?

En réponse à cette question le Distributeur a produit les tableaux suivants

Tableau R-16.6.1
Compensation mazout avec avantage économique de 30 % (en k\$)

Territoires	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Îles-d Madeleine	1 621	1 316	1 205	2 137	2 174	3 350	3 580	3 922
Anticosti	75	94	64	67	82	124	97	106
Haute-Mauricie	211	445	420	488	557	755	749	993
La Romaine	2	1	1	2	0	3	3	2
Nunavik	548	869	1 116	1 290	496	1 333	1 335	2 283
Whapmagoostui	125	180	203	200	181	339	317	399
Total	2 581	2 906	3 009	4 184	3 491	5 904	6 081	7 704

Tableau R-16.6.2
Compensation mazout avec avantage économique de 30 %
Données prévisionnelles (en M\$)

Réseaux autonomes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Îles-de-la-Madeleine	4,2	4,3	4,3	4,4	4,5	4,5	4,6	4,7	4,7	4,8
Anticosti	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Haute-Mauricie	1,0	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7
La Romaine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nunavik	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Total	6,4	6,1	6,2	6,3	6,4	6,5	6,6	6,7	6,8	6,9

Demande(s) :

- a) Veuillez faire la mise à jour du tableau des données réelles de la compensation mazout en donnant la compensation réelle pour les années 2008 à 2012 y compris les données de Whapmagoostui.
- b) Veuillez fournir les données prévisionnelles de la compensation mazout jusqu'en 2017

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-20

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R 3854-2013, Pièce HQD-11, Document 4, page 49, Tableau 31 Classement par fonction du coût de prestation des réseaux autonomes

Préambule : Il y a dans ce tableau 31 : Classement par fonction du coût de prestation 11 colonnes et 31 lignes.

Demande(s) :

a) Dans quelles colonnes et dans quelles lignes sont imputés les coûts de la subvention pour le mazout?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-21

Références :

- i) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0010, HQD 2, Document 2, Annexe Réseaux autonomes, Tableau 3.2, page 74.
- ii) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0022, HQD-4, Document 1, Réponse 14.1 à la demande de renseignement no 1 de la Régie :

Question 14.1 de la Régie à HQD

Veillez accompagner le tableau 3.2 d'explications et de commentaires permettant de comprendre ce qui constitue, par réseau, le coût total de revient du kWh et les coûts d'entretien et d'exploitation.

Réponse de HQD à la Régie :

	Total (en ¢/kWh)	Entretien et exploitation (en ¢/kWh)
Îles-de-la-Madeleine	33,7	6,6
Nunavik		
Akulivik	109,7	35,1
Aupaluk	119,4	45,0
Inukjuak	77,7	10,8
Inujivik	132,4	51,3
Kangiqlualujuaq	78,8	14,0
Kangiqlujuaq	85,2	19,3
Kangirsuk	78,9	21,3
Kuujuaq	86,0	5,3
Kuujuarapik	70,4	7,7
Puvimittuq	66,2	9,3
Quaqtaq	95,4	32,4
Salluit	65,0	12,3
Tasiujuaq	90,6	25,3
Umiujuaq	95,9	33,7
Basse Côte-Nord		
La Romaine	41,9	8,6
Lac-Robertson	40,5	7,2
Port-Menier	74,3	15,3
Schefferville	35,1	18,7
Haute-Mauricie		
Opitciwan	49,2	4,9
Clova	61,7	18,3

Demande(s) :

- a)** Dans ce tableau, à la colonne Exploitation et entretien, s'agit-il de l'exploitation et de l'entretien des centrales seulement ?

- b)** Veuillez distinguer à la colonne Total les coûts le coût pour la production, le coût pour le transport, le coût pour la distribution et le coût pour le service à la clientèle
- c)** Pour le coût de production veuillez distinguer le coût du combustible et le coût d'amortissement.
- d)** Le coût de revient total et le coût de revient pour entretien et exploitation par réseau sont-ils calculé à partir des ventes en kWh ou à partir de l'énergie produite en kWh?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-22

Référence(s) sur les coûts évités :

- i)** Bulletin hebdomadaire de la Régie de l'Énergie 26 septembre 2011.
- ii)** Bulletin hebdomadaire de la Régie de l'Énergie 24 février 2014
- iii)** **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3740-2010, Pièce HQD 2, Document 4, page 9 Coûts évités.
- iv)** **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3854-2013 Pièce B-0017, HQD 3, Document 4, page Coûts évités.
- v)** **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3864-2013, Pièce B0010, HQD-2, document 2, annexe 3 page 74

Préambule :

Dans le Bulletin Hebdomadaire de la Régie de l'Énergie, Année 2011 référence i) au Tableau 4 on trouve le prix du mazout no 1 comme suit :

Régions	Saison* précédente (2010-2011)
1. Bas-Saint-Laurent	86,74
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean	87,24
3. Capitale-Nationale	89,97
4. Mauricie	86,30
5. Estrie	87,59
6. Montréal	88,23
7. Outaouais	92,57
8. Abitibi-Témiscamingue	89,48
9. Côte-Nord	90,38

10. Nord-du-Québec ³ (mazout n° 1)	99,16
Jamésie	99,16
Nunavik ⁴	146,59
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	89,93
12. Chaudière-Appalaches	86,25
13. Laval	89,25
14. Lanaudière	87,08
15. Laurentides	86,07
16. Montérégie	87,50
17. Centre-du-Québec	86,38
Québec (moyenne pondérée) ³	87,66

Dans le Bulletin hebdomadaire de février 2014 au Tableau 4 on trouve les données suivantes :

Saison précédente

Jamésie 1,163 \$/l

Nunavik 1,82 \$/l

Cette hausse sur 4 années est de 0,35 \$/ litre soit une hausse de 23,8 % et sur une base annuelle une hausse de 5,9 %

À la référence iii), on trouve le coût évité en énergie pour Kuujjuarapik pour 2010 égal à 40,80 ¢/kWh et à la référence vi) on trouve le coût évité en énergie égal pour Kuujjuarapik à 38,70¢/kWh. Durant ces 4 années il y a eu une baisse du coût évité en énergie de 2,10 ¢/kWh soit une baisse de plus de 5 %.

A la référence v) on trouve que le coût de Entretien et Exploitation à Kuujjuarapik est de 7,7 ¢/kWh ce qui permet de conclure que la plus grande partie du coût évité en énergie est constituée par le prix du combustible.

Demande(s) :

a) Comment est-il possible que le coût évité baisse alors que le prix du combustible augmente à plus de 5% par année? Le Distributeur peut-il expliquer cette situation et, le cas échéant, déposer des pièces révisées.

b) Le Distributeur peut-il fournir les données de base pour l'évaluation du coût évité en énergie?

c) Faut-il anticiper une hausse significative du coût évité au renouvellement des contrats d'approvisionnement.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-23

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3854-2013 B-0045, HQD-11, document 4, page 49, Tableau 31 : classement par fonction du coût de prestation.

Demande(s) :

- a) Est-ce que le coût total de la colonne no 2 intitulée Production inclus tous les coûts de production?
- b) Veuillez fournir un tableau précisant les valeurs pour chaque réseau de :
- Coût de la production
 - Coût du transport
 - Coût de la distribution
 - Coût du service à la clientèle

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-24

Références :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0010, HQD-2, Document 2, annexe 2 Page 47 de 86 Tableau 2.C-3, PRÉVISION DE LA DEMANDE - NUNAVIK :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Crois. annuelle	
Abonnements résidentiels et agricoles	5	5	5	5	6	6	6	6	7	7	7	507	3,6%
	252	479	706	934	161	388	615	840	065	288			
Ventes (GWh)	78,3	81,2	83,4	86,1	88,3	90,9	93,5	96,5	98,8	101,5	104,2		2,9%
<i>dont résidentiel et agricole (GWh)</i>	35,0	36,1	37,1	38,4	39,5	40,8	42,1	43,5	44,7	46,0	47,3		3,1%
Pertes, consommation des centrales et usage interne (GWh)	7,3	7,7	8,0	8,4	8,8	9,2	9,6	10,0	10,4	10,8	11,2		2,9%
Besoins en énergie (GWh)	85,6	88,8	91,3	94,2	96,6	99,4	102,3	105,6	108,1	111,1	114,0		2,9%
Besoins en puissance à la pointe (MW)	16,30	16,79	17,27	17,77	18,29	18,83	19,37	19,91	20,45	20,99			2,9%
Interventions en efficacité énergétique	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023		
Économies d'énergie													
<i>Ventes (GWh)</i>	2,3	2,6	3,0	3,3	3,6	3,9	4,2	4,5	4,8	5,1	5,4		
<i>Besoins en puissance à la pointe (MW)</i>	0,49	0,56	0,62	0,68	0,75	0,81	0,87	0,93	0,99	1,06			
Utilisation efficace de l'énergie													
<i>Ventes (GWh)</i>	159,7	165,2	169,8	175,5	180,2	185,7	191,4	197,7	202,6	208,3	214,0		
<i>Besoins en puissance à la pointe (MW)</i>	44,98	46,53	47,83	49,42	50,75	52,31	53,88	55,65	57,06	58,65			

- ii) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Rapport annuel 2012, Pièce HQD-7, doc. 2, Tableau 1, Tarification en réseaux autonomes et programmes d'utilisation efficace de l'énergie (PUÉE), p. 7

Demande(s) :

- a)** Dans le tableau en référence i, veuillez confirmer que les données Utilisation efficace de l'énergie représentent la quantité d'énergie électrique supplémentaire qui serait consommée s'il n'y avait pas l'incitatif commercial du tarif dissuasif et de la subvention au diesel pour le chauffage.
- b)** Quelle est la méthodologie utilisée par le Distributeur pour évaluer cette quantité de GWh? Veuillez expliquer la démarche?
- c)** Comment est calculé le volume d'énergie sans intervention commercial ?
- d)** Est-ce une approximation basée sur le scénario que toute la consommation pour le chauffage deviendrait électrique ?
- e)** Quelle est la méthodologie suivie par le Distributeur pour établir la prévision des besoins sans incitatif commercial ?
- f)** Est-ce une approximation basée sur le scénario que toute la consommation pour le chauffage deviendrait électrique ?
- g)** Est-ce un calcul transposé en valeur de chauffage électrique basé sur la consommation de diesel de chauffage que le Distributeur connaît.
- h)** Est-ce une extrapolation par rapport à d'autres villages comme Opitciwan ou La Romaine.
- i)** Combien de litre de mazout pour le chauffage sont subventionnés dans chaque village ?
- j)** Quel est le coût global de la subvention pétrole pour tous les réseaux autonomes.
- k)** Quel est le coût de cette subvention pour chaque village ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-25

Références :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec, art. 1.49 :**

Réseau de transport : L'ensemble des installations destinées à transporter l'électricité, y compris les transformateurs élévateurs de tension situés aux sites de production, les lignes de transport à des tensions de 44 kV et plus, les postes de transport et de transformation ainsi que toute autre installation de raccordement entre les sites de production et le réseau de distribution. (notre souligné)

- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, Politique du Transporteur relative aux ajouts au réseau de transport.**

Demande(s) :

- a) Est-ce que les réseaux autonomes sont assujettis aux tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec pour l'implantation d'une centrale ?
- b) Si oui est ce que toutes les dispositions de la politique du transporteur relative aux ajouts au réseau de transport s'applique?
- c) Si non, quels sont les règles qui s'appliquent pour le raccordement, en particulier en ce qui concerne le poste de départ et les ajouts au réseau?
- d) Pour une centrale éolienne quelle sera la règle pour le réseau collecteur ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-26

Références :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3748-2010 Plan d'approvisionnement 2011-2020, HQD-2, Document 2 (Révisé 2011-01-19), Annexe 9, page 75, Tableau A-9.1 : CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS PAR CENTRALE — 2009.**
- ii) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R 3864-2013, Pièce B-0010, HQD-2, Document 2, annexe 3, page 73**

Préambule :

Dans le tableau de la référence i) on voit que l'âge moyen des moteurs diesel de Kuujjuarapik est de 78991 heures.

Dans le tableau de la référence ii) on voit l'âge moyen des moteurs diesel de Kuujjuarapik est de maintenant de 66729.

Demande(s) :

a) Quels sont les évènements qui expliquent cette baisse d'heures d'utilisation des moteurs diesel ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-27

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R3708-2009, Pièce HQD 12, Document 12, page 72 de 97 :

Comme présenté au tableau 39, le Distributeur sera en mesure d'alimenter à court terme les arénas de dix des quatorze réseaux. En revanche, les arénas des réseaux de Kuujjuarapik, Puvirmituq, Akulivik et Kuujjuaq ne pourront être alimentés à court terme si les demandes de raccordement surviennent avant la mise en service des projets d'augmentation de puissance qui sont en cours, car la capacité actuelle des centrales y serait dépassée.

Demande(s) :

a) Le Distributeur peut-il faire une mise à jour de cette situation depuis 2009?

b) Des dix villages que le Distributeur pouvait alimenter, combien ont maintenant un aréna avec fabrication de glace?

c) Des 4 arénas que le Distributeur a refusé d'alimenter combien ont une alimentation autonome par génératrices diesel

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-28

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0010, HQD-2, Document 2, Annexe 2D, Tableau 2D-3.3.

Demande(s) :

- a) Est-ce que la prévision de la demande de Port-Menier tient compte de l'impact de l'exploration du pétrole ?
- b) Ou Peut-être qu'il n'y aura pas d'impact de l'exploration du pétrole sur la demande d'électricité de l'Île d'Anticosti ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-29

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0010, HQD-2, Document 2, électricité produite par biométhanisation.

Demande(s) :

- a) La possibilité d'exploiter la biométhanisation des matières organiques aux Iles-de-la-Madeleine afin d'en faire de l'électricité est-elle présentement évaluée. Veuillez élaborer quant au potentiel de puissance et d'énergie annuelle, quant aux démarches en cours et au calendrier de ces démarches.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-30

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0010, HQD-2, Document 2, Annexe 4, Page 77, Tableau 4.1.1

Demande(s) :

- a) Comment est déterminée la réserve requise à la centrale de Cap-Aux Meules ? Le niveau de 55% semble élevé.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-31

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0010, HQD-2, Document 2, Annexe 4, page 77, Tableau 4.2.1.

Demande(s):

a) Veuillez fournir les caractéristiques des génératrices mobiles selon les informations du tableau 3.1 de la page 73 de la pièce B-0010.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-32

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0010, HQD-2, Document 2, Annexe 4, page 79, Tableaux 4.2.6, 4.2.9 et page 80 tableaux 4.2.12, 4.2.10 et 4.2.13.

Demande(s):

a) Êtes-vous préoccupés par le déficit en puissance du village de Kangiqsujuaq ? Ce déficit apparaît dès 2015-2016 et ne cesse d'augmenter. Quelle est votre stratégie à cet égard durant les années 2014-2023 ?

b) Êtes-vous préoccupés par le déficit en puissance du village de Kuujuarapik? Ce déficit apparaît dès 2014-2015 et ne cesse d'augmenter. Quelle est votre stratégie à cet égard durant les années 2014-2023 ?

c) Êtes-vous préoccupés par le déficit en puissance du village de Salluit? Ce déficit apparaît dès 2014-2015 et ne cesse d'augmenter. Quelle est votre stratégie à cet égard durant les années 2014-2023 ?

d) Nous constatons que les villages de Puvirnituk et de Tasiujaq profitent déjà de l'apport de génératrices mobiles alors que leur situation sans ces génératrices ressemblerait à celles des trois villages nommés précédemment. Veuillez expliquer la différence de stratégie entre les villages cités durant les années 2014-2023.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-33

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3864-2013, Pièce B-0010, HQD-2, Document 2, Annexe 4, page 819, Tableaux 4.4.

a) Êtes-vous préoccupés par le déficit en puissance de Schefferville? Ce déficit apparaît dès 2014-2015 et ne cesse d'augmenter. Quelle est votre stratégie à cet égard durant les années 2014-2023 ?

Le 5 mars 2014

N° de dossier : R-3864-2013

Demande de renseignements n° 1 de SÉ-AQLPA à Hydro-Québec Distribution

Page 27
